



## 15ème législature

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>45098</b>   | De <b>M. Jean-Luc Warsmann</b> ( UDI et Indépendants - Ardennes ) | <b>Question écrite</b>                 |
| <b>Ministère interrogé</b> > Affaires européennes  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Europe |
| <b>Rubrique</b> >action humanitaire  | <b>Tête d'analyse</b><br>>Orphelins ukrainiens                    | <b>Analyse</b> > Orphelins ukrainiens. |
| Question publiée au JO le : <b>05/04/2022</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |   |  |

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la situation que lui a décrite une personne travaillant avec une ONG polonaise au service des populations ukrainiennes. Il semble que le drame touche tout particulièrement les orphelinats qui hélas reçoivent de nouveaux enfants, sont parfois obligés de déménager dans des dortoirs de fortune ou dans des monastères, sans avoir les structures pour faire face. La situation est évidemment humainement et juridiquement extrêmement complexe. Il souhaite que la France participe à la mobilisation internationale également sur ce sujet afin que ces jeunes puissent continuer à vivre dans leur pays dans les meilleures conditions possibles.